

## **CONSEIL**

### **Cent septième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE  
PAR L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

1. Par lettre du 11 août 2016, l'Académie internationale de lutte contre la corruption a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 29 août 2016. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent septième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des organisations intergouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines à se faire représenter à ses réunions.
3. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.